



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
tél : 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Contrôleurs des Affaires Maritimes

du 23 novembre 2010

La Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie le mardi 23 novembre 2010 sous la présidence de Madame THORIN, adjointe au sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et des contractuels.

Une réunion préparatoire à cette CAP s'est déroulée le mardi 16 novembre 2010 en présence des représentants de l'Administration et des élu(e)s représentants du personnel.

Les élus CFDT ont rappelé la nécessité de pouvoir avoir accès aux documents de la CAP dans des délais corrects.

Désignation du secrétaire adjoint

L'UNSA est désignée comme secrétaire- adjoint (tour de rôle entre les syndicats).

Approbation du procès-verbal de la CAP du 11 juin 2010.

Le procès-verbal a été approuvé par les membres de la Commission.

Liste d'aptitude au grade de contrôleur de classe normale au titre de l'année 2010

Les conditions statutaires

Être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau du ministère chargé de la Mer et justifier de 9 ans de services publics

Critères de la CAP

- Manière de servir
- Fonctions exercées
- ancienneté dans le grade de syndic de 1^{ere} classe
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

Pour 2010 : 4 nominations pour 37 agents proposés ce qui correspond au 2/5 des nominations après concours ou détachements (respectivement 7 et 4)

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de promouvables	85	119 MER + 43 ENIM		163	165
Nombres de proposés	23	20 MER + 2 ENIM	25	31	37
Nombre de Promus	1 poste MER	3 postes MER + 2 postes ENIM	8 dont 1 ENIM	5 dont 1 ENIM	4 dont 1 ENIM

Droit Social/Administration Générale

Anne-Marie VALENTIN
Rose-Colette LOUISY-LOUIS

DREAL Aquitaine -Bordeaux
DRAM Martinique

Navigation/Sécurité

Michel CERES

DIRM Manche Est-Mer du Nord-PAM THEMIS

ENIM

Colette ALLAIN

CLP Saint-Malo

Tableau d'avancement au choix au grade de Contrôleur des Affaires Maritimes de classe supérieure au titre de l'année 2011.

Les conditions statutaires

Être contrôleur de classe normale au 7^{ème} échelon depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Critères de la CAP

- Manière de servir
- Fonctions exercées
- ancienneté dans le grade
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

Taux de promotions : 12%

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de promouvables		140	121	105	98
Nombres de proposés		37	35	32	33
Nombre de Promus	16	16	15 dt 2 ENIM	12 dont 2 ENIM	12 dont 2 ENIM

Droit Social/Administration Générale

Soizick GAREL	DGITM-SI-St Malo
Catherine LAVALLEE	DDTM Nord-DML Dunkerque
Anne LE ROUX	DDTM Finistère-DML Quimper
Nadine LECESNE	DDTM Charente Maritime-DML La Rochelle

Navigation/Sécurité

Thierry CROCHARD	DIRM Manche Est Mer du Nord-PAM Thémis
François MALGORN	DIRM Nord Atlantique Manche Ouest-PAM Iris
Dominique DUBOURG	DIRM Sud Atlantique-CSN Le Verdon
Max GRAVELOT	DRAM Guadeloupe - ULAM/AIML

Pêche/Cultures Marines/Environnement

Isabelle NUZILLAT	DDTM Morbihan-Auray
Philippe SAUSSIAU	DDTM Charente Maritime-Marennes

ENIM

Martine LE GUERNIC	CLP St Malo
Christine JOUANNY/ MARLEC.....	CDP Paimpol

Tableau d'avancement au choix au grade de Contrôleur Affaires Maritimes de classe exceptionnelle au titre de l'année 2011.

Le taux de promotions est de 8%.2/3 par voie du concours et 1/3 au choix, soit au titre de 2011 , sur une base de 259 agents, 14 places au concours et 7 au choix.

Les conditions statutaires

Être contrôleur de classe supérieure au 4^{ème} échelon

Critères de la CAP

- Manière de servir
- Fonctions exercées
- ancienneté dans le grade
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de promouvables		112	114	125	121
Nombres de proposés		24	23	29	35
Nombre de Promus	8	8	7 dont 1 ENIM	7 dont 2 ENIM	7 dont 1 ENIM
Postes à pourvoir au concours	16	16	15	16	14

Droit Social/Administration Générale

Alde GRANDPIERRE
Anne PECASTAING

DDTM Charente Maritime-La Rochelle
DDTM Pyrénées Atlantiques-Bayonne

Navigation/Sécurité

Jean-Pierre FICHOU
Tiburce GRAZIANI
Philippe BAILLOT

DIRM Nord Atlantique Manche Ouest-PAM Iris
DDTM Haute Corse-ULAM Bastia
DRAM Martinique-CSN Fort de France

Pêche/Cultures Marines/Environnement

Patrick SERRANO.....

DDTM Hérault-Sète

ENIM

Jacqueline BIHEN

CLP St Malo

La CAP se déroulant entre les épreuves écrites et les épreuves orales de l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle, une liste complémentaire a été établie.

Mutations et détachements du corps des contrôleurs des affaires maritimes

Les principes de gestion règles appliqués aux demandes des agents sont ceux de la circulaire « Mobilité 2010 ».

La date de mutation est le 1er mars 2011 sauf accord entre les services.

Spécialité Pêche/Cultures Marines/Environnement

Nom	service origine	service d'accueil
Jean-Julien LEPEUT	DDTM Vendée	DREAL Picardie

Spécialité Droit Social/Administration Générale

Nom	service origine	service d'accueil
Aude CLOITRE	DIRM NAMO-Nantes	UCEM Nantes
Anthony COIS	DDTM Hérault-Sète	DDTM Pyrénées Orientales-Port Vendres
Olivier RENOARD	DIRM MEMN-Le Havre	Polynésie Française-Papeete

Spécialité Navigation/Sécurité

Nom	service origine	service d'accueil
David SIMON/MAILLAT	DIRM MEMN-PAM Thémis	DDTM Calvados-ULAM Caen
Philippe SEGUY	DIRM Sud Atl- CSN La Cotinière	DIRM Sud Atl-CSN La Rochelle
Lilian ROUE	DIRM NAMO-Nantes	DIRM Sud Atl-CSN La Cotinière
Romain POUVREAU	DIRM Sud Atl-VR Gabian	DIRM Sud Atl-VR Gabian
	<i>Mutation fonctionnelle : chef mécanicien de bordée</i>	
Maxime GUIGNARD	DDTM Calvados-ULAM Caen	DIRM Sud Atl-VR Gabian
Mario SALEMME	Ministère Défense	DIRM Méditerranée-CSN Sète
	<i>Détachement sous réserve aptitude physique et formation</i>	
Nicolas MONERIE	DIRM NAMO-Nantes.	DIRM NAMO-CSN St Nazaire
Nicolas DADEN	DIRM MEMN-VR Armoise	DIRM MEMN-PAM Thémis
Gilles MENUGE	DIRM MEMN-VR Armoise	DIRM MEMN VR Armoise
	<i>Mutation fonctionnelle: commandant de bordée</i>	
Philippe DAVIES	DIRM MEMN-VR Armoise	DIRM MEMN-VR Armoise
	<i>Mutation fonctionnelle : Second pont</i>	
David MOUSSAY	DDTM Calvados-ULAM Caen	DIRM MEMN-VR Armoise
François DAMBRON	DDTM Pas de Calais	DIRM MEMN-VR Armoise

Intégrations

Nom	Service
David CABON	DIRM MEMN -CSN Caen
Jérôme LE POULHALLEC	DRAM Fort de France- Cayenne
Pascal LEVAILLANT	DIRM MEMN -CSN Caen
Lilian ROUE	DIRM Sud Atl-CSN La Cotinière
Dominique TRIBOUILLARD	DIRM MEMN-Le Havre
Patrick VINCENT	DML Charente Maritime
Gilles VAILLANT	DML Saint Malo

Les élus CFDT ont attiré l'attention de la CAP sur les détachements à l'ENIM et plus précisément sur la demande de réintégration d'un agent à France Télécom. Un bilan social a été sollicité auprès de la direction de l'ENIM.

Réductions d'ancienneté au titre de 2008

Suite à la modification des règles d'attribution des bonifications d'ancienneté (arrêté du 29 janvier 2010), un mois a été attribué en 2007, à titre de transition, à tous les agents bonifiables (sont exclus de ce dispositif: les agents au dernier échelon de leur grade, les CAM de classe normale du 1er au 5ème échelon, les CAM de classe supérieure au 1er échelon).

Pour 2008, après application des règles de calcul de l'enveloppe au regard de la situation au 31/12, le nombre de mois à distribuer est de 419,8 ainsi répartis :

	CAM CN	CAM CS	CAM CE	Total
Nombre d'agents bonifiés à 1 mois	110	60	57	227
Nombre d'agents bonifiés à 2 mois	14	18	20	52
Nombre d'agents bonifiés à 3 mois	2	0	4	6
Nombre d'agents bonifiés	126	78	81	285
Nombre de mois « consommés »	144	96	109	349
Reliquat				70,8

La distribution de ces mois est effectuée par les chefs de services, les DREAL et DIRM devant harmoniser les règles entre services avec les organisations syndicales. Ce qui n'a pas été le cas pour ces réductions d'ancienneté au titre de 2008.

Le calcul précédent est du ressort de l'administration qui propose à la CAP de choisir le mode d'utilisation du reliquat de 71 mois: soit report sur 2009, soit distribution sur 2008.

Après discussion, il est convenu de reporter ce reliquat sur 2009 dans la mesure où, suite à une jurisprudence du Conseil d'Etat, les CAM de Classe Normale du 1er au 5ème échelon déjà comptés dans l'effectif à prendre en considération seront également bonifiables et ce à compter de 2009.

Pour la défense des contrôleurs des affaires maritimes et de l'ENIM n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT avant la pré- CAP, afin que notre action soit plus efficace

Prochaine CAP : Juin 2011

Gilbert LE DREAU (DDAM 56 PAM IRIS) tél.: 06.23.07.10.52
ddam-56.cfdt-am.syndicat@developpement-durable.gouv.fr

Muriel CORRE (SAM Le Guilvinec) tél.: 02.98.58.36.04
muriel.corre@finistere.gouv.fr